



Place sous mandat de dépôt depuis plus d'un an à la prison centrale de Yaoundé, Sébastien Eballa est désormais fixé sur son sort.

Le tribunal de première instance de Yaoundé, Centre administratif, vient de condamner à deux (02) ans de prison ferme le cyberactiviste pour « **propagation de fausses nouvelles** » et « **outrage au Président de la République** ».

Selon Me Emmanule Simh qui a défendu le mis en cause, Sébastien Eballa est accusé d'avoir appelé Maurice Kamto « président élu ». C'est l'élément sur lequel le parquet s'est basé pour démontrer la constitution de l'infraction de « **propagation de fausses nouvelles** ».

« Il a écopé de deux ans de prison ferme pour, dit-on, propagation de fausses nouvelles. Et la fausse nouvelle propagée c'est qu'Eballa a dit que Maurice Kamto est Président élu. Donc pour le tribunal de Yaoundé, c'est une fausse nouvelle qu'il a propagée. La deuxième infraction c'est l'outrage au président de la République M. Paul Biya, parce qu'Eballa a dit que Paul Biya doit partir du pouvoir. Donc c'est un outrage. Donc les gens ont le droit de marcher pour dire que Paul Biya doit rester encore au pouvoir pendant 30 ans mais personne n'a le droit de dire que Paul Biya doit partir. Il a pris deux ans de prison ferme », a confié au téléphone Me Simh, contacté par le lanceur d'alertes Paul Chouta.

Rappel, Sébastien Ebala avait été interpellé le 17 avril 2020 après avoir appelé le peuple à marcher vers Etoudi, le Palais Présidentiel, pour chasser Paul Biya et installer Maurice Kamto au pouvoir.

Le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Redhac) a condamné avec la dernière énergie la détention « arbitraire » de l'activiste.